

LE 846®

OBTENEZ LA GOUTTE PARFAITE

Le 1^{er} adjuvant THIXOTROPE pour des stratégies fongicides durables.

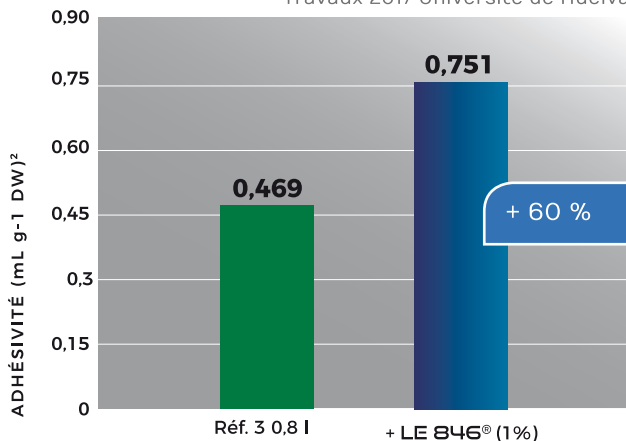
Fluide lors de son passage au niveau de la buse, la gouttelette de pulvérisation avec **LE 846®**, devient visqueuse et extrêmement collante au contact de la culture à protéger.

La quantité de bouillie **RETENUE** sur la feuille de pois est **MAXIMISÉE**.



MESURE DE LA RÉTENTION SUR FEUILLE DE POIS

Travaux 2017 Université de Huelva

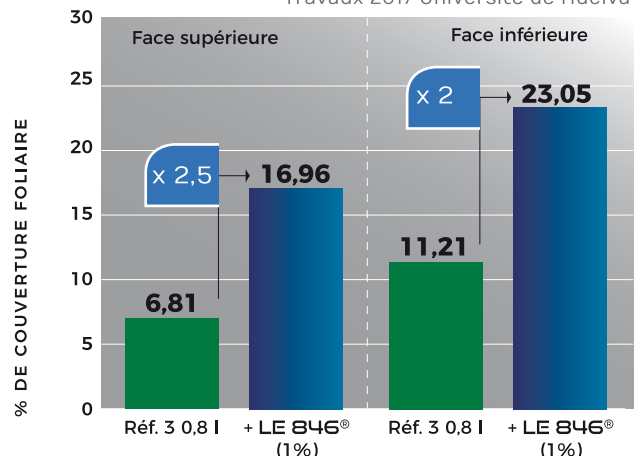


LE 846® augmente de **+ 60 %** la quantité de bouillie retenue sur la feuille.

REF.3 : 250 g/l Azoxystrobine

MESURE DE L'ÉTALEMENT SUR FEUILLE DE POIS

Travaux 2017 Université de Huelva



LE 846® double la couverture foliaire.

Dose homologuée et préconisée pour LE 846® : 1 % du volume de bouillie (3 L/ha maximum).
À verser en dernier dans la cuve. Maintenir l'agitation durant toute la durée d'application.

#PositiveProduction®

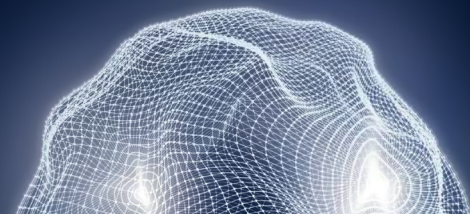
www.desangosse.fr

DE SANGOSSE

LE 846® - AMM n° 2190258 - 215.6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - ® Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants - DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. **P391** Recueillir le produit répandu. **P501** éliminer le contenu/le contenant dans une installation d'incinération agréée, **SP1** ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. **SPe3** pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, **SPe3** pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/e-cophyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition décembre 2019. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos ©DE SANGOSSE / @GettyImages / @BMV Communication.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Boostez vos fongicides



Le 1er adjuvant THIXOTROPE

pour l'amélioration des programmes de protection
(base dose préconisée)

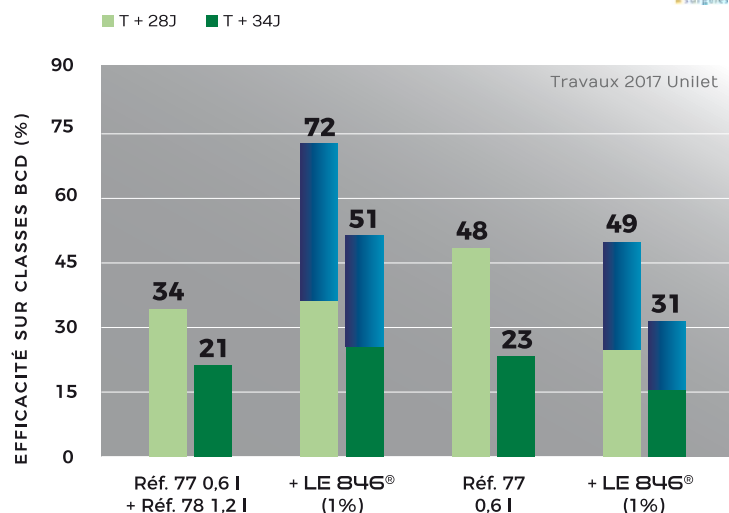
Contre :
SCLÉROTINIA HARICOT
MILDIU POIS | MILDIU OIGNONS
Autre...

Avec :
Un GAIN d'efficacité
Une AMÉLIORATION de la persistance d'action



EFFICACITÉ SUR SCLÉROTINIA HARICOT

Classes BCD : plantes avec symptômes

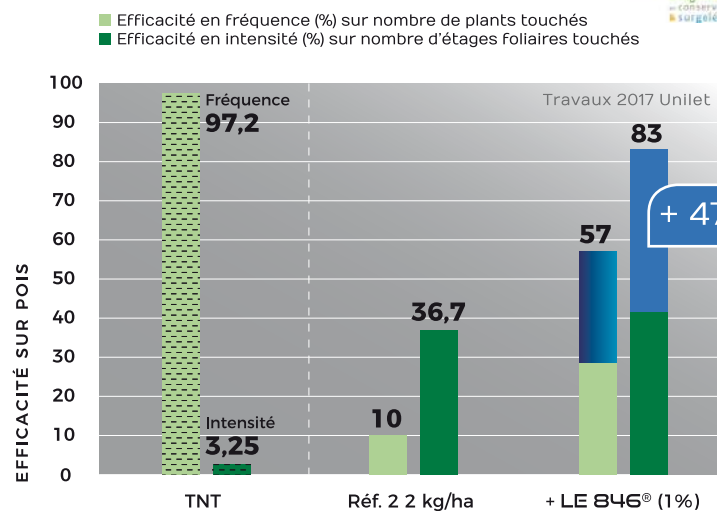


LE 846® assure plus d'efficacité et de persistance d'action avec les références sclérotinia haricot.

REF.77 : 250 g/l Fluopyram + 250 g/l Trifloxystrobine

EFFICACITÉ SUR MILDIU POIS

synthèse pluriannuelle de 3 essais (2016-2019)



LE 846® assure + 47 % d'efficacité avec un fongicide pois.

REF.2 : DMM 90 g/kg + Mancozèbe 600 g/kg

N° AMM	2190258	DRE / DAR	Selon la préparation associée
Composition	Esters méthyliques d'acides gras 215,6 g/l C16-C18 et C18 insaturés)	Nombre d'applications	12/ha/an
Formulation	Émulsion de type huileux (EO)	Intervalle entre 2 applications	7 jours
Dose homologuée et recommandée	1 % du volume de bouillie (3 L/ha maxi)	ZNT	5 m ou plus selon la préparation associée

LE 846®

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,



Fluopyram : danger pour le milieu aquatique – toxicité chronique, catégorie 2

Trifloxystrobine : sensibilisation cutanée, catégorie 1, danger pour le milieu aquatique – toxicité aiguë, catégorie , danger pour le milieu aquatique – toxicité chronique, catégorie 1

Azoxystrobine : Toxicité aiguë, catégorie 3, danger pour le milieu aquatique – toxicité aiguë, catégorie , danger pour le milieu aquatique – toxicité chronique, catégorie 1

Dimétomorphe (DMM) : Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 2

Mancozèbe : danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 1, Sensibilisation cutanée catégorie 1, Toxicité pour la reproduction catégorie 2